

Swiss Life Asset Managers France

*Politique relative à l'intégration des risques en
matière de durabilité*

20 décembre 2022

SFDR Art. 3 Risques de durabilité

Définition du risque de durabilité

Un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social, ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survenait, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement¹. De tels impacts peuvent affecter les actifs détenus par les produits financiers gérés par Swiss Life Asset Managers France, et avoir un impact négatif sur leur performance financière, ainsi que sur la réputation de Swiss Life Asset Managers France.

Les risques liés à la durabilité peuvent survenir en tant que risque autonome. Ils peuvent également avoir un impact considérable sur d'autres types de risque, tels que le risque de marché, le risque de crédit / contrepartie, le risque de liquidité, ou encore le risque de réputation.

Si les facteurs ESG peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la valeur des actifs gérés liés, Swiss Life Asset Managers France se concentre en priorité sur les impacts négatifs, conformément à l'approche prudentielle de la gestion des risques. Par conséquent, l'identification des facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact négatif sur les actifs investis ainsi que la détermination de cet impact font partie des obligations fiduciaires de Swiss Life Asset Managers France en tant que gestionnaire d'actifs.

Les enjeux de durabilité chez Swiss Life Asset Managers France

Chez Swiss Life Asset Managers France, pour la grande majorité de nos fonds, nous prenons systématiquement en compte les enjeux de durabilité dans le processus d'investissement comme un facteur essentiel et qui permet générer des effets positifs sur l'environnement et sur la société dans son ensemble². Swiss Life Asset Managers France distingue les enjeux liés à la durabilité conformément au concept de « double matérialité » :

La matérialité financière est centrée sur les opportunités et les risques que subissent les entreprises et/ou les actifs de la part de leur environnement, ou autrement dit sur les facteurs extérieurs qui influencent leur activité et leur valeur financière. On parle de la vision « extérieur-intérieur » (« outside-in » en anglais).

La matérialité d'impact est centrée sur les externalités que génèrent les entreprises et/ou les actifs sur leur environnement naturel et social.

Les informations présentées dans ce document se concentrent sur la perspective « extérieur-intérieur », autrement dit sur les risques de durabilité.

¹ Définition donnée par l'article 2 (22) du Règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations relatives au développement durable dans le secteur des services financiers ("SFDR").

² Pour quelques produits gérés par Swiss Life Asset Managers France, les facteurs ESG et les risques de durabilité ne sont pas intégrés dans le processus de décision d'investissement. Les raisons sont, par exemple, une couverture insuffisante des données utiles, un manque de pertinence pour certains instruments d'investissement ou pour certaines structures d'investissement

Facteurs de risque liés au développement durable

Les risques liés au développement durable doivent être classés et évalués en fonction de facteurs ESG.

- Environnement

Les facteurs environnementaux sont liés à la qualité de l'environnement naturel et des systèmes naturels, et comprennent des enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, la consommation d'énergie, la pollution, la gestion de l'eau et des déchets.

Tout facteur environnemental susceptible d'imposer un risque matériel à nos investissements doit être géré au mieux de nos connaissances et de nos capacités. Il est important de gérer les fonds ou les portefeuilles qui nous sont confiés de manière à atténuer l'impact financier des risques transitoires et physiques dus au changement climatique. A savoir, les risques financiers découlant (i) de la transition vers une économie durable du point de vue de l'environnement, déterminée par les politiques, les technologies et les préférences des consommateurs, (ii) des effets physiques du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, qu'il s'agisse d'événements aigus (effets liés aux conditions météorologiques, tels que les inondations, les tempêtes, etc.) ou d'effets chroniques résultant de changements progressifs du climat ou de la perte graduelle des caractéristiques des écosystèmes (par exemple, perte de biodiversité, augmentation de la température).

- Social

Plusieurs facteurs peuvent être identifiés pour le risque social. Par exemple, ils peuvent être induits par des changements dans la législation sociale (par exemple, les droits du travail) et des changements dans les attentes des consommateurs (par exemple, la demande de transformation vers une société plus inclusive et équitable). La qualité de la gestion des ressources humaines des entreprises peut avoir aussi un impact sur la valeur des actifs (par exemple, une faible motivation des salariés peut nuire au succès des entreprises).

- Gouvernance

De mauvaises pratiques de gouvernance et/ou des problèmes sociaux importants peuvent également avoir un impact financier significatif si la probabilité de leur apparition n'est pas suffisamment prise en compte dans l'évaluation des actifs concernés. L'identification des risques doit couvrir les facteurs suivants, sans s'y limiter : gouvernance d'entreprise, éthique des affaires et résilience de l'entreprise.

En tant que filiale du groupe Swiss Life, signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Swiss Life Asset Managers France s'engage, entre autres, à respecter les principes fondamentaux que sont les droits de l'Homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Gouvernance des risques de durabilité

Le présent document détaille la prise en compte des risques en matière de durabilité faisant partie de l'approche d'investissement responsable de Swiss Life Asset Managers. Le comité exécutif de Swiss Life Asset Managers est en charge de la définition de l'approche et de la mise en place de la politique globale d'investissement responsable. Les entités locales de Swiss Life Asset Managers définissent leurs investissements d'une manière indépendante, en prenant en compte l'approche globale, leur politique locale ESG et en veillant à intégrer adéquatement la durabilité dans leur gouvernance.

Au niveau local, la Direction de la Gestion des Risques de Swiss Life Asset Managers France est chargée d'effectuer un suivi permanent des risques ESG, qu'elle synthétise dans le cadre du Comité de Gestion des Risques.

Ce comité, présidé par le Directeur des Fonctions Transverses, membre du Directoire, est composé des membres du Directoire, du Directeur de la Gestion des Risques, du RCCI, des responsables des équipes de gestion de portefeuille et du Middle Office ainsi que des équipes de Gestion des risques.

Bien que ce suivi soit effectué pour l'ensemble des fonds et mandats, le degré d'intégration ESG au sein des décisions d'investissement varie selon la classification du produit ainsi que de l'objectif ESG d'un produit tel que décrit dans sa stratégie d'investissement.

Gestion des risques liés à la durabilité dans le processus d'investissement

Swiss Life Asset Managers France considère les risques de durabilité dans les différentes classes d'actifs qu'elle gère. Par conséquent, les indicateurs de risque liés à l'ESG sont intégrés dans le processus d'investissement en utilisant, par exemple, des cibles, des limites et des exclusions pour les risques de durabilité importants au niveau du portefeuille et de l'entité. La gestion de portefeuille et la gestion des risques doivent évaluer ces risques en fonction des aspects spécifiques de chaque classe d'actifs et définir des mesures appropriées pour identifier, prévenir, atténuer et remédier à ces problèmes. Ces mesures sont intégrées tout au long du cycle d'investissement, y compris la diligence raisonnable pré-investissement, la surveillance continue des actifs détenus et l'engagement post-investissement.

Méthodologie pour identifier, évaluer et atténuer les risques de durabilité

Pour identifier et évaluer les risques de durabilité, nous avons défini un large ensemble de critères ESG tout au long du processus d'investissement. L'utilisation d'indicateurs ESG dédiés nous aide à comprendre et surveiller les principaux aspects ESG que présentent les émetteurs individuels ou les actifs réels.

Pour les investissements en valeurs mobilières, les principales métriques utilisées sont les suivantes :

- La note ESG : évaluation des opportunités et des risques ESG au niveau de chaque émetteur par l'agence de notation spécialisée, MSCI ESG Research. L'évaluation vise à mesurer à la fois l'exposition aux risques et la stratégie de gestion de ces risques par chaque émetteur.
- Le score controversé : mesure de l'implication des émetteurs dans des controverses de nature ESG, telles que des accidents industriels, des conflits sociaux, des litiges avec les parties prenantes, des enquêtes par les autorités, etc.
- L'empreinte carbone : calcul des émissions absolues de carbone correspondant à chaque investissement. La métrique est exprimée en tonnes de CO₂ par million d'euro investi et inclut les émissions directes et indirectes générées par les entreprises (scopes 1,2,3).

Pour les actifs immobiliers, les principales métriques utilisées sont les suivantes :

- La note ESG : évaluation des actifs immobiliers via une grille de notation développée en interne. L'évaluation vise à identifier le potentiel d'amélioration des actifs immobiliers sous gestion. Cette notation couvre les trois piliers ESG grâce à l'utilisation d'une grille de notation comprenant cent critères pour traiter des thématiques énergie, carbone, confort des occupants et gestion de la chaîne de valeurs.
- La trajectoire carbone : l'empreinte carbone des actifs immobilier en exploitation est suivie chaque année. La métrique utilisée est l'intensité carbone exprimée en kgco₂/m²/an. En complément, une analyse de l'exposition au risque physique est menée. Ainsi, les actifs immobiliers analysés disposent d'une note d'exposition au risque physique basé sur la prise en compte de 6 aléas.

- L'efficacité énergétique : les consommations des actifs immobiliers sont suivies chaque année. La métrique utilisée est l'intensité énergétique exprimée en kwh/m²/an.

Afin d'atténuer ou d'éviter une exposition involontaire aux risques liés à la durabilité, les mesures suivantes peuvent être prises en fonction de la classe d'actifs et/ou du produit pour lesquels Swiss Life Asset Managers France agit en tant que société de gestion :

- Surveillance ESG continue : Identifier les actifs concernés par la violation grave ou systématique de normes reconnues, qui sont impliqués dans de graves controverses ou dont la performance ESG globale est faible.
- Exclusions : Restriction des investissements dans des actifs associés à des activités controversées et/ou inférieures aux attentes minimales de Swiss Life Asset Managers France en matière de performance ESG.
- Alignement : Prendre des mesures actives pour aligner les investissements sur les objectifs liés à la durabilité, soit en réaffectant les investissements du portefeuille, soit en gérant activement les actifs respectifs en fonction de ces objectifs (par exemple, le remplacement des systèmes de chauffage à forte intensité de carbone dans les propriétés).
- Gestion active : Engagement par un dialogue direct avec les émetteurs ou les parties prenantes, vote aux assemblées générales, coalitions d'investisseurs et améliorations de la collaboration via des plateformes, des adhésions ou l'élaboration de politiques.
- Sortie/désinvestissement : Vente d'actifs ou fin des relations commerciales si la réduction des risques ou les mesures correctives appropriées n'apportent pas d'améliorations suffisantes. Pour les actifs immobiliers et d'infrastructure, il s'agira d'une réflexion à mener sur la cession des actifs.

Pour répondre à la variété des risques de durabilité, notre approche ESG prend en compte les spécificités des catégories d'actifs suivantes :

- Valeurs mobilières :

Swiss Life Asset Managers France a choisi d'intégrer directement les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement³. Cela signifie que les critères ESG sont directement intégrés dans l'analyse en phase d'investissement, tout comme les informations financières et commerciales traditionnelles. Les données prises en compte comprennent des indicateurs, tels que les notations ESG, mais également les controverses impliquant les émetteurs. Cette approche d'intégration vient s'ajouter aux exclusions couvrant les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, ou ayant une participation significative dans le charbon thermique, et d'autres entreprises étant soupçonnées de violation des principes du Pacte Mondial.

- Actifs immobiliers :

Les actifs immobiliers sont particulièrement exposés aux risques liés au changement climatique. Il s'agit, d'une part, du risque physique pouvant affecter directement l'intégrité d'un bien ainsi que sa valeur, et d'autre part, du risque de transition relevant de l'impact financier dû aux mesures mises en place pour

³ Pour quelques produits gérés par Swiss Life Asset Managers France, les facteurs ESG et les risques de durabilité ne sont pas intégrés dans le processus de décision d'investissement. Les raisons sont, par exemple, une couverture insuffisante des données utiles, un manque de pertinence pour certains instruments d'investissement ou pour certaines structures d'investissement

améliorer la résilience des bâtiments. Swiss Life Asset Managers France s'inscrit dans une démarche proactive de recherche de solutions efficace pouvant impacter positivement les actifs sous gestion tout au long de leur cycle de vie. Ainsi, Swiss Life Asset Managers France a développé une analyse ESG climat au travers de grilles d'évaluation ESG utilisées en phase d'investissement et d'exploitation. Cette grille d'analyse ESG permet de couvrir les différents types de risque comprenant les thématiques clés au niveau d'un actif immobilier tels que l'énergie, le carbone, la mobilité, le confort et bien-être ainsi que la gestion de la chaîne de valeurs.

- Infrastructures :

Les risques liés à la durabilité - qu'il s'agisse de risques politiques et physiques liés au changement climatique - sont importants pour les financements en dette des infrastructures, généralement à long terme. Swiss Life Asset Managers France a développé un cadre ESG pour évaluer les risques liés à la durabilité pour ses financements en dette d'actifs d'infrastructure. Nous réalisons des analyses ESG spécifiques pour la vérification des transactions préalablement à la mise en place des financements en dette et le suivi continu de notre portefeuille. Au cours de la due diligence, les risques potentiels liés à la durabilité sont identifiés, sur la base des informations fournies par des conseillers spécialisés agissant pour le compte des prêteurs, pour l'ensemble des transactions quel que soit le secteur considéré.

Politiques et engagements de Swiss Life Asset Managers France

L'ensemble des politiques responsables et des engagements de Swiss Life Asset Managers France sont disponibles au lien suivant : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home/responsible-investment/documentation-esg.html>.

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix.*

Swiss Life Asset Managers France
153, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Siège social :
Tour la Marseillaise
2 bis, boulevard Euroméditerranée
Quai d'Arenc - CS 50575
13236 Marseille Cedex 02

fr.swisslife-am.com

SA au capital social de 671 167 €
499 320 059 R.C.S. Marseille
Société de gestion de portefeuille
Agrément AMF n° GP 07000055
Carte professionnelle n°A12-5387
Caisse de Garantie CEGC
16, rue Hoche, Tour Kupka B, TSA 39999,
92919 La Défense Cedex

Suivez-nous sur  